

Projet Pédagogique



L'albatros

3-11 ans

Edition 2011-2012

SOMMAIRE

I/ Présentation générale :	
Projet Educatif Local	P3
II/ Descriptif :	
1) Structure	P4
2) Public	
3) Repas	
III/ L'équipe d'animation :	P6
Organisation de l'équipe :	
- Recrutement	
- Réunion	
- Référent	
- Assistant Sanitaire	
- L'évaluation	
IV/ Temps d'accueil : 1) Matin	P7
2) Soir	
V/ Les objectifs pédagogiques	P8,9,10,11
VI/ Projets communs avec les autres dispositifs	P12
VII/ Projets d'animations	P13
VII/ Journée type	P 14, 15, 16

I/ Présentation :

L'Accueil de Loisirs est organisé par la mairie de Saint-Avé. Il est rattaché au service jeunesse de la commune, qui a pour rôle la coordination de l'ensemble des dispositifs municipaux liés à la jeunesse. Les dispositifs de la commune sont :

- **Accueil de loisirs** : enfants de 3 à 11 ans les mercredis. Les enfants sont inscrits à la journée pour les 3-8 ans et à la demi-journée pour les 9-11 ans uniquement les vacances.
- **Loisirs Ados** : enfants de 12 à 17 ans les mercredi et vendredi soir (période scolaire) et pendant les vacances. Les jeunes sont inscrits à l'activité ou en ouverture libre.
- **Conseil Municipal des Enfants** : enfants en classe de CM1- CM2 scolarisés et habitant sur la commune. Les enfants sont au nombre de 33 et sont élus par leurs camarades de classe pour un mandat de 2 ans. Ils proposent différentes actions et projets, accompagnés par les animateurs du service jeunesse.

La ville de Saint-Avé a signé la charte « **Ville amie des enfants** » avec l'UNICEF :

Les objectifs de cette charte sont :

- Amélioration de la vie quotidienne des enfants du monde, par des actions de solidarité.
- Mettre en avant l'application des droits de l'enfant en améliorant leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs.

Ce programme permet de sensibiliser les jeunes de la ville à la réalité du monde et de les amener vers de l'écoute, du respect et du civisme. De nombreuses actions sont proposées par le Conseil Municipal des Enfants, qui intègre les enfants des différents dispositifs de la ville dans leurs projets, échanges... tout au long de leur mandat.

➤ **Projet Educatif Local** :

Il a été validé par le comité de pilotage le 22 avril 2009. Les enjeux principaux de ce projet sont de :

- Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative,
- Favoriser l'accès aux différents savoirs,
- Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement.

La ville de Saint-Avé souhaite favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes dans la cité. Par conséquent il faut travailler sur les différents temps de vie du jeune et en collaboration avec l'ensemble des intervenants éducatifs. Les responsables des dispositifs devront répondre à l'ensemble des intentions éducatives, par leurs objectifs pédagogiques. L'équipe devra tendre vers ces objectifs en adoptant différentes méthodes, leur projet d'animation et l'application du règlement intérieur qui doivent être en adéquation avec ces objectifs.

II/ Descriptif :

1) Les structures utilisées :

Aujourd'hui l'Accueil de Loisirs se situe dans un nouveau bâtiment (proche de l'Ecole Anita Conti).

Il y a également la possibilité d'utiliser :

Quatre salles omnisports :

1. Salle Jo le Drévo
2. Salle David Vaillant
3. Salle Pierre Le Nouail
4. Salle Julien Jaunasse

Des salles annexes comme l'Espace Animation (situé à 300 m), les différents espaces de Jules Ferry, une salle multi activités, la médiathèque avec son auditorium...L'équipe d'animation peut aussi utiliser les structures extérieures comme : les espaces de jeux, le bois de Kérozer, le stade et le skate park...

2) Le public

➤ Mercredis et Vacances :

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h30 de 17h à 18h30 le soir. Ils sont séparés en trois tranches d'âges : moins de 6 ans / plus de 6 ans / plus de 9 ans, afin de répondre au mieux aux rythmes et besoins. Les familles résident principalement sur la commune mais peuvent aussi faire le déplacement des communes avoisinantes (Locqueltas, Saint-Nolff, Meucon, Vannes...).

Les enfants changent de tranche d'âge :

- 3- 5 ans, les enfants doivent avoir 3 ans révolus
- 6-8 ans, le changement s'effectue l'été en fonction du passage en CP.
- 9-11 ans, passage dans l'année des 9 ans.

Effectifs	Mercredis	Vacances	Eté
3-5 ans	48	48	64
6-8 ans	48	48	60
9-11 ans	12	60	72

3) Les Repas :

➤ Collation/ Goûter :

Un planning préparé par un animateur permanent référent. Il gère le planning, la commande, livraison, stock. Chaque animateur doit vérifier les allergies et la date de péremption avant chaque repas. Après avoir donné un produit aux enfants, l'animateur doit récupérer le numéro du lot du produit et le mettre dans le cahier de suivi alimentaire et suivre les indications. Tous les aliments et boissons entamés doivent être jetés (ne rien conserver dans le réfrigérateur).

Le matin une collation est proposée à tous les enfants entre 8h15 et 8h40 sous forme de buffet. Un animateur prépare la collation, ensuite les enfants qui le désirent pourront se servir et s'installer sur les tables prévues à cet effet. Vers 9h30 durant l'appel du matin, une boisson sera proposée à tous les enfants.

- 2 buffets proposés : un pour les 3-5 ans dans leur espace dédié et un pour les 6-11 ans dans l'espace d'accueil

L'après-midi un goûter est proposé à tous les enfants après l'activité et avant l'accueil.

➤ **Repas :**

Les repas sont préparés par l'équipe du restaurant municipal et sont pris dans le restaurant de l'école Anita Conti. Il est impératif de calmer les enfants avant de déjeuner (les repas doivent être pris dans le calme). Il est demandé à ce que les enfants goûtent à tout (même en très petite quantité), de limiter la consommation de pain et de respecter les régimes alimentaires (notamment ceux dus à la religion).

Les animateurs doivent manger à table avec les enfants afin de favoriser les échanges et de s'assurer que tous les enfants prennent leur repas. Les mercredis et petites vacances tous les enfants sont servis à table durant l'été les plus grands passent sous forme de self. Afin de travailler sur différents objectifs (autonomie, entraide, implication dans la vie du centre...) sur chaque table est désigné un enfant qui sera responsable de sa table. Son rôle est de veiller au bon déroulement du déjeuner sur sa table, de servir les autres enfants, poser les couverts sur le chariot, chercher de l'eau... et de nettoyer sa table. Il est évident qu'il n'a pas le rôle de chef et que ce n'est pas lui qui s'occupe de toutes les tâches, seulement il est le lien entre les enfants et animateurs et c'est le seul enfant à pouvoir se lever de table durant le repas. Le rangement doit respecter les normes HACCP (voir livret animateur).

➤ **Pique-nique :**

Lors des sorties, les pique-niques sont également préparés par le service de restauration municipale pour les enfants et les animateurs. Les glacières sont à récupérer au restaurant municipal avant le départ.

III/ L'équipe d'animation :

Elle est composée conformément à la réglementation de la D.D.C.S. en tenant compte du nombre d'enfants accueillis :

L'équipe d'animation est constituée :

- d'animateurs permanents du service jeunesse
- d'animateurs permanents communaux (intervention périscolaire, jeunesse...)
- d'animateurs vacataires,

Ils sont qualifiés d'un diplôme professionnel ou du BAFA ou en cours. Ils peuvent également posséder un diplôme équivalent ou intervenir en tant qu'aide animateur. Les animateurs sont tous rémunérés en fonction d'une grille établie par la municipalité, la base salariale varie en fonction du diplôme. Durant les vacances scolaires les contrats des animateurs sont prévus pour toute la période de vacances, seulement ils ont l'assurance de travailler un nombre de jours minimum, qui peut être augmenté, ceci est dû à la variation des effectifs.

Il nous arrive de travailler également avec des intervenants extérieurs qualifiés pour l'encadrement de certaines activités spécifiques et d'un directeur qualifié. Le directeur de l'accueil de loisirs est systématiquement déchargé d'animation, afin de pouvoir intervenir à tout moment.

➤ **Recrutement :**

Chaque année le recrutement des animateurs s'organise de la manière suivante : envoi d'une lettre de motivation et un CV à la Mairie de Saint-Avé. S'ensuit une série d'entretiens d'embauche, puis l'équipe de direction se réunit pour faire leur choix d'animateurs.

➤ **Les animateurs et le directeur se réuniront :**

La présence de tous les animateurs est une nécessité. Dans un souci d'organisation générale et pour faciliter un travail productif et collectif. Pendant les réunions des temps d'échanges et d'expression sont prévus pour chacun. Elles sont prévues :

***Pour les mercredis**: le dernier mercredi avant chaque période de vacances (bilan de la période et préparation de la suivante)

***Pour les vacances** : le samedi matin avant la période de vacances (préparation des plannings) et tous les jeudis soir (bilan et préparation semaine suivante)

* **En cas de demande de la part de la direction ou de l'équipe d'animation.**

➤ **L'évaluation :**

Une rencontre individuelle ou collective est organisée avec les animateurs. L'équipe de direction ou les référents essaieront de rencontrer la totalité des animateurs individuellement et aussi régulièrement à titre informel ou en rencontre personnalisée. L'évaluation n'est pas un jugement personnel, mais bien un bilan du travail effectué par l'animateur, un échange sur l'organisation de l'accueil de loisirs, des relations avec toute l'équipe (dont les directeurs), points sur les objectifs, l'évolution, et l'avenir de l'animateur. Ces bilans se font à l'aide d'outils tels que la grille d'auto-évaluation.

➤ **Assistant Sanitaire :**

Tous les animateurs ont la possibilité de pratiquer les gestes de soins courants et de les notifier dans le carnet qui se trouve dans chaque trousse à pharmacie. Seulement il est nécessaire que l'assistant sanitaire soit le même pendant toute la période. Il doit au moins avoir son AFPS ou PSC1 et l'avoir transmis à la direction. L'assistant sanitaire en collaboration avec la direction doit :

- S'assurer d'avoir toutes les fiches sanitaires et qu'elles soient valides
- Vérifier toutes les informations sanitaires des enfants, et en discuter avec l'équipe lorsque c'est nécessaire
- Rencontrer les parents d'enfants qui ont des soucis particuliers
- Vérifier les trousseaux à pharmacie, les remplir si nécessaire, lister les achats de pharmacie
- Transmettre les informations de soin des carnets de chaque trousse à pharmacie dans le registre général tous les soirs.

IV/ Les temps d'accueil :

Ils sont entre 7h30 et 9h30 le matin lors de l'arrivée de l'enfant et 17h et 18h30 lorsqu'ils repartent de l'accueil de loisirs. Durant ces moments le rôle de l'animateur est primordial, effectivement les familles ont seulement ces courts instants afin d'être rassurées et de connaître le fonctionnement, les animateurs, le programme...C'est pourquoi nous devons être disponibles pour les familles et les enfants.

➤ Accueil du matin :

✓ *Un panneau d'affichage est présent dans le hall d'entrée. Les activités de la journée y seront présentées et l'ensemble des informations destinées aux familles.*

- **Le pointage :** des animateurs seront au pointage. Ils doivent être accueillants, disponibles et demander : nom/ prénom de l'enfant / s'il mange au restaurant municipal/ s'il fait un temps de repos. L'animateur doit vérifier que le dossier de l'enfant est complet. Si celui-ci ne l'est pas, il devra alors donner les documents aux familles. Il peut y avoir des informations complémentaires à noter sur la feuille de pointage (ex : personne qui vient chercher, maladie, changement de numéro...). De plus avant de débiter l'animateur doit récupérer toutes les informations à donner aux parents (horaires de départ de sortie, planning, lieux des séjours....).
- **Le lien famille :** (un ou deux animateurs par matin.) Celui-ci doit se trouver à proximité de la table de pointage. Son rôle est de guider les familles et les accompagner dans le centre. Pour cela il doit faire visiter les locaux, présenter les animateurs (réfèrent de la tranche d'âge concerné), expliquer le fonctionnement global, présenter la journée...à l'enfant et son parent. L'intérêt est de permettre à l'enfant de se détacher progressivement de son parent et de réduire l'appréhension de l'enfant comme du parent.
- **Les ateliers :** (pour tous les autres animateurs) jusque 8H30 dans la salle polyvalente, possibilité d'ouvrir les salles d'accueil par tranche d'âge après 8h30 (la salle de coin calme peut être ouverte à tous moments). Ils doivent proposer divers jeux et ateliers aux enfants (coloriage, origami, jeux de société, jeux extérieurs, pétanque...), mais aussi se rendre disponibles lorsqu'il y a des enfants (ou parents) en difficulté. Ces animateurs doivent être présents, dynamiques et surtout disponibles.

➤ Accueil du soir :

- **L'émargement :** Avant de débiter le pointage l'animateur doit récupérer les différentes informations concernant les enfants et la journée (anticiper les demandes des familles), ce qui lui permettra de répondre aux parents ou de les diriger vers les animateurs concernés. Ensuite lors de l'arrivée des familles l'animateur doit vérifier que la personne qui récupère l'enfant est bien habilitée à le faire (voir case accompagnant). Si l'animateur ne connaît pas la personne de visu il doit lui demander une pièce d'identité. Lorsque celle-ci n'est pas autorisée à venir chercher l'enfant il faut prévenir un membre de l'équipe permanente. Les enfants peuvent rentrer seul à partir de 9 ans à condition que les tuteurs de celui-ci l'autorisent.
- **Le lien famille :** idem que pour le matin, seulement il faut donner toutes les informations de la journée (blessures, comportement positif ou difficile, activité...). L'animateur doit donner l'ensemble des informations des jours suivants.
- **Les ateliers :** idem que pour le matin, seulement il est impératif que l'équipe anticipe le rangement et nettoyage du centre. C'est pourquoi au moins un animateur doit se détacher pendant ce temps afin de faire la vaisselle, ranger le matériel, nettoyer les tables, mettre les chaises sur les tables, fermer les volets.....

En aucun cas l'animateur qui est au pointage doit se considérer en temps de pause !

Ce moment de la journée est un peu la vitrine de l'accueil de loisirs, c'est durant ce court instant de présence que les familles se font une idée de la vie du centre. C'est pourquoi il est important que ce temps reflète la convivialité, l'amusement et surtout la confiance.

***Sur la feuille de pointage il y a une case photo. Lorsque celle-ci n'est pas cochée c'est que les responsables légaux n'ont pas donné leur accord de droit à l'image et diffusion en dehors de centre. Avant chaque prise de photos des enfants (jamais d'enfant seul) vérifier sur cette feuille et retirer du plan les enfants qui n'ont pas l'autorisation.**

	<p>Valoriser et susciter la curiosité de l'enfant par l'activité</p>	<p><u>L'effet de serre et l'énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre que l'effet de serre est un phénomène naturel mais amplifié par l'homme ➤ Recenser les différentes sources d'énergie utilisées au quotidien et leurs impacts sur l'environnement et le réchauffement de la planète ➤ Prendre conscience de notre propre consommation d'énergie au quotidien ➤ Connaître les principales sources d'énergies renouvelables ➤ Apprendre à réaliser des économies d'énergie <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les actions éducatives sur de nouvelles thématiques : Développement durable/ culturel/ culinaire/ artistique/ bricolage/ jardinage/ manuel/ sportif/ solidarité... • Donner une finalité à chaque action et activité: spectacle, décoration, entretien du jardinet... • Mise en place de stages et mini-séjours à thème, afin de faire découvrir et d'initier l'enfant • Découverte et utilisation du potentiel municipal et favoriser les échanges (commerce, EPAHD, mult-accueil, associations...)
<p>INTENTION EDUCATIVE</p>	<p>OBJECTIF PEDAGOGIQUE</p>	<p>METHODE</p>
<p><i>Eduquer à la Citoyenneté</i></p>	<p>Instaurer le respect des règles de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les enfants à respecter de manière spontanée les règles d'hygiène de base. <ul style="list-style-type: none"> • L'éducation à la santé à travers l'effort physique, l'hygiène corporelle, l'équilibre alimentaire... • Inciter les enfants à utiliser les formules de politesse les plus simples. • Faire en sorte que les différences (physiques, mentales...) ne soient pas une barrière. - L'éducation à la citoyenneté par l'introduction de situations démocratiques ex : créer une boîte à idées des enfants, un conseil d'enfants, des jeux qui permettent à tous les enfants de s'exprimer - Faire appliquer les consignes : l'éducation à la sécurité à travers le respect des consignes, l'entraide et la coopération...

	Responsabilisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • L'éducation à la responsabilité par le choix de tâches à accomplir, la mise en place de petites missions (balayage, nettoyage, rangement, vaisselle...) • Les faire participer à l'élaboration des règles de vie. • Permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs choix d'activités et prendre en compte leurs demandes tout en les amenant à choisir des activités adaptées et viables. Leur laisser la possibilité de s'exprimer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs. • Organiser des temps d'échanges dans la journée sur différents sujets ou d'actualité. Chercher les réponses ensemble en s'informant à l'aide de différents supports. • Permettre aux plus âgés d'être responsables des plus jeunes <p>☛ Accès à l'autonomie pour les 9-12 ans : lors des sorties dans certains parcs de loisirs connus des animateurs permanents, les enfants peuvent être laissés en autonomie (par groupe d'au moins 3 minimum). Ces règles sont définies et annoncées avant la sortie à tout le groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque heure ils se réunissent, afin de les compter • Obligation de rester à trois (si blessé, un enfant reste et l'autre prévient) • Un animateur référent reste à un point donné connu de tous les enfants <p>Cette autonomie est relative, elle ne s'applique que ponctuellement (parcs de loisirs fermés), par contre aucun quartier libre n'est autorisé sans la demande aux parents.</p>
INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIF PEDAGOGIQUE	METHODE
<i>Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs</i>	Favoriser les échanges	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Sur les relations enfants / adultes : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Une relation de confiance avec l'enfant ☞ Instaurer le respect mutuel ☞ Poser un cadre convivial ☞ Être à l'écoute de l'enfant et ne pas le laisser sans réponses ☞ Veiller à l'impartialité de l'adulte ☛ Sur les relations parents / équipe d'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> ☞ L'implication des parents dans la vie du centre (conseil de parents, réunions d'informations aux familles) ☞ Réaliser des activités en invitant les parents : goûters, représentations... ☛ Sur les relations enfants /groupe : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Une place à / pour chacun ☞ Veiller à ce qu'un enfant ne soit pas exclu, ni rejeté par les autres ☞ Ne pas laisser un enfant seul quand les autres sont en activités de groupe : Travailler sur la cohésion d'équipe et la

**Rendre l'enfant
acteur de ses
vacances et mercredis**

dynamique de groupe.

↳ Relations fondées sur la tolérance, le partage et l'expression de la solidarité. Elles devront permettre aux jeunes de vivre des vacances dans un esprit de respect mutuel.

↳ animateurs/jeunes :

Les animateurs sont les référents, les points de repères pour les jeunes.

C'est à eux que ces derniers doivent pouvoir s'adresser. Les animateurs sont à l'écoute des jeunes. A ce titre, les animateurs appliquent à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux jeunes. Ils développent avec eux un climat de confiance et de compréhension.

↳ directeur/jeunes :

Il sera le garant du bon fonctionnement du centre et du bon déroulement des activités.

↳ animateurs/enfants/intervenants extérieurs :

Pendant les interventions, des techniciens spécialisés les animateurs du centre restent les référents des jeunes. Ils continuent d'assurer leur protection affective, morale et physique, tout en facilitant la relation avec l'intervenant.

↳ Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes tant au niveau des enfants que des animateurs.

Rôle de l'animateur

L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.

L'animateur devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs.

Il devra veiller au bien être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.

L'animateur a un rôle éducatif et doit argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants, mais aussi communiquer sur ses objectifs et son projet d'animation.

L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.

La convivialité, le sourire et la bonne humeur

Permettre aux jeunes de donner leur avis sur le fonctionnement général de l'Accueil de Loisirs en instaurant des temps de parole participatif et équitable

**L'enfant est en vacances mais pas l'animateur !
Même s'il doit également pouvoir prendre du plaisir.**

VI/ PROJETS COMMUNS

Il paraît important que des liens se fassent entre les différents dispositifs de la ville. Afin de permettre aux jeunes de s'investir pleinement et d'évoluer sur Saint- Avé. C'est pourquoi l'Accueil de Loisirs travaille sur différents projets et activités avec d'autres professionnels de l'enfance et du loisirs sur la commune (crèche, école, maison des jeunes, association...). Au sein même du centre, les équipes d'animations tournent sur les différentes tranches d'âges, afin de connaître l'ensemble des jeunes, fonctionnement, projet... De plus de nombreuses animations (activités, stages, sortie, séjours...) sont proposées entre les différentes tranches d'âges.

VII/ Projet d'Animation

Les activités doivent être variées et multiples, avec ou sans la présence d'intervenants extérieurs. Elles se font sur place (Saint-Avé) ou à l'extérieur de la commune. Il est impératif qu'elles répondent aux objectifs éducatifs et pédagogiques. L'équipe de direction et les animateurs permanents s'assureront de la cohérence des différents projets.

1) MERCREDIS :

Les projets sont à réfléchir individuellement, puis à mettre en commun lors des réunions afin d'avoir des activités de passerelle entre les tranches d'âges et de permettre des temps forts. Après chaque période de vacances les équipes tournent sur les tranches d'âges hormis les animateurs référents. Ceci permet aux animateurs, enfants et famille de connaître l'ensemble de l'équipe et du fonctionnement. Chaque année l'équipe tente de travailler sur un thème général comprenant des sous-parties. Cela nous permet d'intégrer un fil conducteur à l'ensemble des animations afin de susciter l'intérêt. Durant l'année 2011-2012 l'équipe a fait le choix de ne pas apporter de thème annuel, afin de se concentrer sur l'intégration et l'imprégnation du nouveau bâtiment.

2) VACANCES:

Les projets sont à créer pendant les réunions de préparation. Une partie du planning est débuté par les responsables de tranche d'âges à l'avance, ceci pour apporter des informations lors de la diffusion des plannings aux familles. En Amont de la réunion l'équipe devra faire ses propositions de thèmes pour les vacances. Une fois choisis, ils seront communiqués le plus tôt possible à l'équipe afin qu'elle puisse préparer ses projets d'animation en fonction. Pour permettre à tous de s'imprégner du thème, l'ensemble de *l'équipe se déguisera en lien avec les thèmes le premier jour des vacances*. Il est important que l'équipe trouve un fil conducteur durant toute cette période et amener celui-ci par différents moyens d'animation. Il est également important qu'il y ait au moins un temps fort dans la semaine en relation avec le thème. Pour le reste le fonctionnement est sensiblement le même que pour les mercredis.

3) LES BIVOUACS :

L'accueil de loisirs organise des séjours courts. Ils sont proposés pour tous les enfants ayant 6 ans révolus lors du départ. Le but des séjours étant de créer un contact personnalisé entre les enfants et animateurs. Selon les thématiques des séjours, les objectifs peuvent être différents, en revanche certaines finalités sont identiques sur chaque bivouac :

- Découverte d'un environnement nouveau
- Autonomie de l'enfant (surtout sur les temps de vie quotidienne)
- Favoriser les échanges et l'intégration de chacun
- Respect des règles de vie
- Sociabilisation et apprentissage de la vie en collectivité
- Découverte de nouvelles activités.....

Durant le séjour un animateur sera le référent du séjour. Son rôle est de récupérer et vérifier les dossiers des enfants, d'être en contact avec les prestataires, de gérer les différents problèmes rencontrés, de téléphoner au minimum une fois par jour au directeur de l'accueil de loisirs (et en cas de problème important), récupérer les affaires personnelles des enfants. Avant et après chaque départ une rencontre sera programmée entre l'équipe d'animation, l'organisateur du séjour court et la direction afin de s'accorder sur l'organisation du séjour, les objectifs et le projet d'animation.